

LES DÉBUTS DU SYNDICALISME AGRICOLE EN SAÔNE-ET-LOIRE

En Saône-et-Loire, le syndicalisme agricole, c'est d'abord l'Union du Sud-Est.

En 1900, 21 syndicats du département font partie de l'Union du Sud-Est (8,4 % du total); mais ils regroupent 10.383 syndiqués (17 % du total), soit le plus grand nombre de syndiqués après le département du Rhône. Parmi ces syndiqués, près de 17 % sont des rentiers du sol; les autres sont répartis à peu près également entre la catégorie des propriétaires-cultivateurs (40,6 %) et celle des ouvriers et vigneron (42,66 %) (1). L'importance relative de cette dernière catégorie, beaucoup plus forte que dans les autres régions de l'Union, où même dans le Rhône elle n'atteint que 30 %, est certainement en rapport avec la structure de l'exploitation (faire-valoir indirect et vigneronnage).

Mais ces syndicats affiliés à l'Union du Sud-Est sont implantés très inégalement dans le vignoble.

En Mâconnais, vingt syndicats communaux ont été fondés entre 1894 et 1897; ils embrassent sept communes et groupent 330 syndiqués, en majorité des petits cultivateurs, propriétaires-exploitants, vigneron et métayers. Les syndicats ont une activité limitée essentiellement à l'achat de matériel agricole et d'engrais, grâce à leur affiliation à la Coopérative du Sud-Est (2). Ils sont dirigés et animés par des propriétaires-rentiers, dont un noble, de Clavières, à Saint-Sorlin, et par un curé (le syndicat agricole de Saint-Ythaire). S'y ajoute le Syndicat agricole et viticole de l'arrondissement de Mâcon, créé en 1887, affilié en 1900 à la Coopérative du Sud-Est. A cette date, il compte 510 syndiqués, y compris les 100 membres fondateurs qui contrôlent la direction : ce sont eux en effet qui choisissent dans leurs rangs le Bureau et la Chambre syndicale chargés de prendre les décisions et de les mettre en œuvre, l'assemblée générale annuelle « n'ayant pas de vote à émettre ni de décision à prendre » (3). Au total, les syndicats de l'arrondissement de Mâcon ne comprennent que 8 % de tous les syndiqués du département appartenant à l'Union du Sud-Est. C'est peu; dans son ouvrage, C. Silvestre s'en étonne et le regrette : « avec une organisation aussi parfaite, avec un Bureau aussi dévoué... », le Syndicat de Mâcon devrait se développer. Cette faible syndicalisation, cette modestie des activités

syndicales offrent un contraste éclatant avec la vigueur, dans le Beaujolais voisin, de l'Union Beaujolaise des Syndicats agricoles et du Syndicat agricole de Belleville, organisés et animés par E. Duport (4).

Par contre, le Syndicat agricole et viticole de l'arrondissement de Châlon, créé en deux temps, en 1887 et 1894, est d'une tout autre ampleur. En 1900, L. Pinet, un des fondateurs et dirigeants du Syndicat, avance le chiffre de 8.000 syndiqués (ce qui ferait plus des trois-quarts des affiliés de Saône-et-Loire à l'Union du Sud-Est), tout en reconnaissant que seuls 600 à 800 d'entre eux, en général des viticulteurs, sont des membres actifs, alors que le syndiqué ordinaire «représente le véritable petit cultivateur bourguignon, tel qu'il a toujours été, c'est-à-dire faisant volontiers quinze ou vingt kilomètres pour aller en foire avec le seul espoir d'économiser deux sous dans l'achat d'une paire de sabots. Pour lui, le Syndicat se résume dans la vente de certains articles sur lesquels il gagnera les dix centimes traditionnels, et s'il apprend qu'à quinze ou vingt autres kilomètres un marchand vend le même article au même prix que le Syndicat, il ira de préférence chez ce marchand dans la crainte de faire gagner le Syndicat. En effet, pour lui, le Syndicat ne doit rien gagner, parce que ce qu'il gagne tombe dans la poche sinon des administrateurs, du moins dans celle de certains administrateurs...» (5). La Coopérative agricole du Syndicat, succursale de la Coopérative du Sud-Est en 1897, emploie onze personnes, a dix dépositaires dans l'arrondissement et réalise un chiffre d'affaires de 676.000 f. pendant l'exercice 1898-99; et le Syndicat met à la disposition de ses membres un service de renseignements agricoles ainsi qu'un professeur d'agriculture, un laboratoire, un enseignement agricole préparant au diplôme d'études agricoles délivré par l'Union du Sud-Est, une Caisse de crédit dont le capital de 10.000 f autorise 100.000 f de dépôts, et une assurance contre la mortalité du bétail.

En dehors de l'Union du Sud-Est, le Syndicat régional agricole et viticole de Saint-Gengoux le National, fondé le 19 mars 1901. Différent aussi : par son recrutement, réservé aux seuls travailleurs de la terre, exploitants et ouvriers; par sa gestion plus démocratique : ce sont les membres d'une Chambre syndicale, élus pour quatre ans en assemblée générale, qui administrent le Syndicat sous le contrôle de deux assemblées générales annuelles. Le président du Syndicat est Chambard, avocat, viticulteur, qui sera candidat socialiste indépendant au Conseil Général en 1910. Les services proposés aux syndiqués sont en gros les mêmes que ceux des syndicats du Sud-Est : achat de matériel et mutuelle-bétail. Le Syndicat s'attribue en outre un rôle d'intermédiaire et de surveillance dans les transactions de produits agricoles, ainsi que dans les échanges de parcelles afin de faciliter le remembrement.

En résumé, le syndicalisme agricole à ses débuts se caractérise par la présence dominante des syndicats de l'Union du Sud-Est et par le contraste éclatant

entre la vitalité syndicale du vignoble châlonnais et l'implantation timide et ponctuelle du syndicalisme en Mâconnais. Comment l'expliquer ?

*
* *

L'explication est à chercher dans les jeux et enjeux de la politique locale, dans l'action des élus locaux et la compétition politique qui les oppose, l'enjeu de ces luttes étant le contrôle et l'encadrement des populations rurales.

La question de l'organisation syndicale est posée simultanément à Mâcon et à Châlon en janvier 1887. A Mâcon, les dirigeants de la Société d'Agriculture de l'arrondissement lancent le projet d'un syndicat agricole et confient à un comité, sous la responsabilité du professeur départemental d'agriculture, Battanchon, le soin d'élaborer les statuts et de recueillir les adhésions. Projet mort-né, car Battanchon ne parvient pas à former une équipe dirigeante alors qu'il projetait de faire reposer ce syndicat sur l'infrastructure de la Société d'Agriculture. Au contraire, à Châlon, le 13 janvier 1887, une centaine de propriétaires et cultivateurs réunis à l'Hôtel de Ville à l'initiative d'E. Petiot, président de la Société d'Agriculture de Châlon, forment un Syndicat d'arrondissement et en confient la direction à H. Benoît et L. Pinet, ancien négociant, agriculteur et trésorier de la Société d'Agriculture de Châlon. Dès l'année suivante, il y a 2.200 syndiqués. La symbiose Syndicat-Société d'Agriculture, impossible à Mâcon, est réalisée sans peine à Châlon.

L'échec, à Mâcon, a provoqué au sein de la Société d'Agriculture une vive discussion entre les techniciens et les politiques. Les techniciens, en la personne de Battanchon, professeur départemental d'agriculture et Bernard, directeur du Laboratoire départemental agricole de Cluny, voient grand et loin : rien moins que la création, sous le patronage de la Société d'Agriculture, d'un syndicat départemental capable d'essaïmer dans tous les cantons et en même temps de fédérer les initiatives locales. Un monopole syndical en somme, dont les avantages et l'efficacité leur semblent évidents : d'abord une position de force dans les transactions commerciales — en particulier le volume des commandes d'engrais, de matériel ou de semences, espèrent-ils, permettra d'obtenir les prix les plus favorables — et surtout une généralisation du progrès agricole grâce à l'occupation permanente de tout le terrain par le syndicat, ce que ne peut faire la Société avec ses concours ponctuels : « on ne se borne plus à des primes, à des concours, sortes de distribution des prix, mais on poursuit un but précis : la culture rationnelle et productive... » (6). Ils veulent dépasser l'expérimentation et la démonstration par un encadrement technique de qualité, complet et par-tout présent.

Les politiques, c'est-à-dire les dirigeants de la Société, refusent de se limiter

au plan technique pour élargir les débats. L'appartenance à la Société permet, observent-ils, d'obtenir les mêmes avantages matériels auprès des commerçants et fabricants : «il n'y a donc pas d'intérêt en dehors de certaines convenances personnelles à être syndiqué» (7). Et surtout ils craignent qu'en jouant un rôle fédérateur la Société ne soit attaquée et dévorée de l'intérieur par des syndicats différents «de tempéraments, d'allures et de tendances» (7), porteurs d'une autre philosophie; en un mot ils craignent qu'elle ne perde sa personnalité idéologique et politique. En conséquence, ils veulent conserver à la Société son autonomie, «sa vie propre qui aurait pu être compromise dans une association dont le but ne serait peut-être pas celui de notre société libérale» (7).

Il faut dire que la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Mâcon n'a, à cette date, que quelques années d'existence. Elle a été créée en janvier 1880, sous le patronage de l'administration républicaine, par 87 membres fondateurs (8) parmi lesquels plus du quart d'élus locaux, 28 % de fonctionnaires (en majorité des instituteurs) et presque le tiers de propriétaires (les élus sont, pour le plus grand nombre, aussi des propriétaires). La présidence est confiée au député républicain Boullay et l'administration est partagée entre les élus locaux et les fonctionnaires départementaux. Les progrès sont raisonnables : 230 associés en 1891, 350 en 1900. La Société contrôle en outre le comice agricole du canton de La Chapelle de Guinchay (155 associés en 1900) dont les animateurs comptent parmi ses dirigeants.

Mais cette Société d'Agriculture n'est pas venue combler un vide dans l'arrondissement. Car depuis 1806 l'Académie de Mâcon, Société des sciences, arts et belles lettres, divisée en 1818 en trois sections dont une d'agriculture, anime et encadre l'agriculture régionale, en particulier au moyen de concours agricoles annuels organisés par son Comité d'agriculture. L'apparition d'une Société d'Agriculture concurrente, et qui plus est cautionnée par l'administration, menace ses activités et son audience, car les subventions du Conseil général et de l'État vont désormais à la nouvelle société. L'Académie devra se procurer d'autres ressources si elle veut maintenir sa vocation agricole et sa présence dans les champs et les vignes. C'est bien là le cœur de la question, et l'on s'interroge sur les moyens qui pourraient lui rendre l'influence qui lui échappe sur le terrain agricole (9). Toujours est-il qu'à partir de 1880 les concours agricoles annuels sont organisés par la nouvelle Société d'Agriculture.

La parade est trouvée en avril 1887. Trente agriculteurs, réunis par Ch. Deton, rédacteur en chef du journal de Saône-et-Loire, sociétaire de l'Académie, et orléaniste convaincu, rejoints par une centaine de grands propriétaires, fondent le Syndicat agricole et viticole de Mâcon. La présidence est confiée à E. de Benoist de Gentissart, viticulteur à Grevilly et membre titulaire de l'Académie; à ses côtés, à la direction du syndicat, les représentants les plus connus de la noblesse terrienne du Mâconnais, souvent eux aussi académiciens ou anciens membres du Comité d'agriculture de l'Académie.

Ce n'est pas la première fois que les protagonistes de cette lutte d'influence dont la population rurale constitue l'enjeu, se trouvent face à face. Aux élections législatives de 1885, Boullay, président de la Société d'Agriculture, a été élu sur la liste radicale et Bouilloud, conseiller général du canton de Lugny, son successeur à la tête de la Société, était candidat sur la liste opportuniste; parmi leurs adversaires, candidats «révisionnistes» qualifiés de «royalistes» et de «réactionnaires» par le préfet, Ch. Adenot et le baron du Teil du Havelt, tous deux membres de la Chambre syndicale du Syndicat agricole et viticole de Mâcon. Les élections de 1889 opposeront à nouveau, à son avantage, le radical Boullay au royaliste baron du Teil. La situation est donc claire, les camps politiques bien tranchés : d'un côté les élus républicains de la Société d'Agriculture, soutenue pour cette raison par l'administration préfectorale «considérant que cette société est dirigée par les représentants autorisés des populations, qu'elle mérite à tous égards la sollicitude du Gouvernement de la République...» (10), de l'autre une partie des grands propriétaires hostiles au régime républicain ou simplement conservateurs. Et si, s'agissant de la défense des intérêts agricoles, les buts et les activités sont en général identiques, l'opposition est par contre totale quant aux rapports entre l'organisation syndicale et l'État : d'un côté des élus républicains intermédiaires entre l'administration et les cultivateurs, convaincus, et le leur faisant entendre, de la bienfaisance de la législation républicaine, de l'autre des notables syndicalistes investissant dans l'encadrement corporatif des campagnes leur conception de la société. La lutte politique repose sur un clivage idéologique fondamental.

A Châlon, l'arrière-plan de compétition politique est semblable, mais les positions sont différentes. C'est la Société d'Agriculture de l'arrondissement qui, par deux fois, impulse le syndicalisme agricole et occupe un terrain où elle ne rencontre au départ aucune concurrence : après une première tentative avortée entre 1887 et 1894, le Syndicat agricole de l'arrondissement de Châlon redémarre durablement sous la direction de son nouveau président, Prosper de l'Isle, officier démissionnaire et propriétaire viticulteur à Givry. Or, E. Petiot, président de la Société d'Agriculture et président d'honneur du Syndicat, est aussi engagé dans la bataille politique. Il a même un long passé politique puisqu'il fut conseiller général sous l'Empire. En 1885, il est candidat aux législatives sur la liste révisionniste, et en 1889, soutenu par le Comité conservateur, il tente, en vain, de ravir son siège au député sortant, le radical Gillot. Cette organisation syndicale favorable à son adversaire est, bien sûr, une menace pour la position politique de Gillot qui allume aussitôt un contre-feu par la création, en 1887, d'une autre Société d'Agriculture, l'Union agricole et viticole de Châlon, dont la présidence est d'abord confiée à Dulac, architecte, maire et conseiller général, futur sénateur. Sans atteindre l'audience du Syndicat de l'arrondissement, l'Union agricole n'en réussit pas moins à mobiliser des effectifs non négligeables :

350 associés en 1891, 978 en 1906. Les deux organisations sont donc, comme en Mâconnais, les instruments de la lutte politique, et l'administration républicaine ne ménage pas ses encouragements et son soutien (sous forme en particulier d'une subvention annuelle) à l'Union agricole. Elle en a d'autant plus besoin que ses moyens sont modestes et, de ce fait, ses activités, tant professionnelles que politiques, limitées. «La Société a rendu de réels services à l'agriculture et à la viticulture. Ses membres, qui n'appartiennent en général qu'à la petite culture, ne peuvent pas faire de grands sacrifices en sa faveur» constate le sous-préfet en août 1899 (11), et quelques années plus tard, il regrette à nouveau cette faiblesse, car «elle a à lutter contre l'hostilité d'une Société réactionnaire, qui est dirigée par de riches négociants et de grands propriétaires» (11). Au clivage politique et idéologique — car le Syndicat agricole de Prosper de l'Isle répercute inlassablement dans son Bulletin et par la voix de ses dirigeants les grands thèmes agrariens des fondateurs de l'Union du Sud-Est (12) — s'ajoute donc un clivage social sans ambiguïté.

*

* *

Adversaires politiques et défenseurs, sinon d'une conception différente de la société rurale, car tous ces agrariens ne visent pas à en transformer les structures, du moins d'une vision et d'une pratique différentes des rapports entre le monde rural et le régime républicain et des relations sociales au sein du monde rural, Sociétés d'agriculture et Syndicats agricoles se rencontrent sur le terrain, et là, si la rivalité demeure, les différences s'estompent : activités, méthodes et objectifs sont le plus souvent identiques, encore que, significativement, chaque type d'organisation ait su se constituer un domaine réservé.

L'immense champ d'action commune est celui de la promotion de l'agriculture, de la défense et de la sécurité des exploitants agricoles. Impulser le progrès agricole et reconstruire le vignoble sont les deux préoccupations dominantes du moment. Pour atteindre le premier objectif, les hommes et les moyens sont les mêmes : l'administration met au service de l'agriculture son personnel de professeurs départementaux et ses laboratoires spécialisés et, de son côté, le Syndicat de Châlon a recruté un professeur d'agriculture et mis en place un service de renseignements agricoles et un laboratoire; tous ces personnels et services spécialisés surveillent et entretiennent des champs d'essai et d'expérimentation, modèles d'agriculture moderne et intensive, de même qu'ils conseillent et expérimentent la sélection du bétail. Reconstruire le vignoble, c'est planter des vignes aptes à résister au phylloxéra. Plus que les syndicats, se bornant à l'achat de porte-greffes, les deux Sociétés ont contribué à la reconstitution par une action concrète et diversifiée : entretien de pépinières pour l'essai

et la sélection des porte-greffes les mieux adaptés aux conditions de sol et de climat, subventions aux écoles de greffage, concours départemental de greffeurs.

Par contre, le rôle commercial des Syndicats et leur action en faveur de la promotion commerciale des produits agricoles et viticoles les placent au premier plan. Le syndicat-boutique, la coopérative d'achat d'engrais, de fournitures et matériels agricoles constituent des aspects bien connus du syndicalisme agricole et attirent les paysans bien plus que les discours idéologiques de ses dirigeants. Ces derniers, grands propriétaires et gros producteurs, apportent une attention empressée aux problèmes des débouchés, et d'abord au commerce du vin. Le Syndicat agricole et viticole de Mâcon est particulièrement actif en ce domaine. Son action est menée dans deux directions. D'abord, la promotion commerciale des vins régionaux : elle est assurée par l'organisation régulière d'expositions et concours et par une politique de présence à tous les concours régionaux, nationaux et étrangers (13), avec l'espoir avoué de ranimer les flux traditionnels d'exportation vers des pays comme la Hollande, la Belgique et la Suisse; cette action rejoint celle qui est menée par la Société d'agriculture mais il est difficile d'établir s'il y a concertation, entente, conjugaison des efforts, ou concurrence et action parallèle (14). Ensuite, le problème des cours du vin : comme il n'y a pas de marché des vins, comme il n'y a pas de lieux et d'occasions de rencontre organisée entre producteurs et négociants, les prix s'établissent au hasard des transactions individuelles, sans référence possible à des cours de base. La solution serait donc l'établissement d'un marché au vin : installé dans les vastes magasins du Syndicat de Mâcon, il ouvre ses portes le 30 mars 1889, mais l'expérience tourne court. Échec des producteurs viticoles dans leur tentative d'organiser un marché dont l'anarchie était favorable aux négociants ?

Bien que les dirigeants syndicaux soient les chantres de l'entraide et de la mutualité, le rôle des syndicats paraît modeste dans ce domaine. Seule la Caisse de crédit du Syndicat de Châlon dispose de quelques moyens : «il y a constamment une cinquantaine de mille francs avancés à la culture, à la petite culture» constate C. Silvestre en 1900 (15). S'appuyant sur la législation républicaine (16), les deux Sociétés d'agriculture travaillent, avec succès semble-t-il, à l'organisation du crédit agricole et à la mise en place d'un réseau d'assurances mutuelles. Dans son Bulletin la Société d'Agriculture de Mâcon donne des conseils pratiques, propose des modèles de statuts pour sociétés d'assurances mutuelles et va jusqu'à accorder des subventions, tout en refusant de se mettre à la tête d'une société d'assurances mutuelles d'arrondissement. Cette politique est puissamment relayée par le comice agricole du canton de La Chapelle de Guinchay où, en 1906, dans chaque commune fonctionne, de façon tout à fait satisfaisante, une mutuelle-bétail (17). Et la Société d'Agriculture de Mâcon a joué aussi un rôle décisif dans la création de la Caisse régionale de crédit agricole (17).

Faut-il voir, dans cette division des compétences, seulement esquissée,

puisque toutes ces organisations affirment leur vocation à être présentes sur tous les terrains, l'expression des intérêts quelque peu divergents des grands propriétaires soucieux d'abord des revenus de l'agriculture et des cadres et notables républicains plus portés à encadrer et organiser les paysans ?

Chaque type d'organisation a par ailleurs son domaine réservé. Chaque année les Sociétés d'agriculture organisent un concours agricole au chef-lieu d'un des cantons de l'arrondissement. En réalité, c'est beaucoup plus qu'un rassemblement de professionnels intéressés par l'exposition de produits et matériels agricoles et par les prix et les médailles distribués aux lauréats, c'est une manifestation politique et une grande fête populaire. Certes, les concours d'animaux, la visite des exploitations agricoles les mieux tenues, les concours de labourage, les expositions des produits locaux, de machines et d'instruments nouveaux, retiennent l'attention compétente des paysans et ont certainement une influence bénéfique au progrès agricole. Mais le concours agricole, c'est aussi la fête pour tous, hommes et femmes, jeunes et vieux, venus applaudir le défilé des sociétés de musique locales, heureux de se distraire devant les baraques de la fête foraine et au grand bal de la soirée. Et surtout la République est là, bien présente; imposante et respectable en la personne de ses grands serviteurs, ministres, préfets, fonctionnaires de rang élevé, plus familière et rassurante par la présence des élus locaux, ces députés, conseillers généraux et maires porte-paroles des aspirations et des besoins du peuple paysan et garants, à ses yeux, des bienfaits de la République. Le concours agricole devient ainsi, et c'est le souhait des responsables, «meeting» politique informel et permanent, expression de l'union républicaine et de la foi dans l'avenir républicain : à Chagny, en 1905, 400 convives sont attablés sous les halles en compagnie de deux ministres, dix-sept fonctionnaires du département ou des services ministériels, élus nationaux et dix-sept élèves locaux, sans compter les maires anonymes qui n'ont pas été appelés à prendre place autour de la table d'honneur; à l'heure des toasts la foule enthousiaste rompt les barrières, se rue sous les arcades et se répand autour des tables pour répondre en chœur «Vive le Bloc!» au toast du maire de la ville : «Vive la République démocratique et sociale!» (18). Ces agapes républicaines célèbrent la fête et disent l'espérance de la République aux champs.

Les Syndicats agricoles n'ont ni les moyens ni la vocation de mobiliser ainsi les masses paysannes vers de grandes manifestations publiques, bien que leur projet vise à encadrer et isoler les populations des campagnes. L'enseignement agricole, en donnant aux jeunes un complément de formation professionnelle et surtout l'amour de la terre natale, ainsi que l'attachement à la société et aux valeurs traditionnelles, doit être une pièce essentielle de ce cordon sanitaire qu'ils rêvent d'installer autour des villages. C'est sur ce terrain qu'ils se retrouvent seuls, mais sans succès probant : en 1899 l'enseignement agricole du Syndi-

cat de Châlon est suivi, ce qui est peu par rapport au nombre des syndiqués, par 225 élèves dont 108 sont reçus au certificat d'études primaires agricoles organisé par le Syndicat lui-même et 42 à l'examen pour le diplôme d'études agricoles délivré par l'Union du Sud-Est. L'école publique et laïque ne se désintéresse certes pas de la question; l'inspection académique est toujours présente ès-qualité dans les manifestations publiques organisées par les Sociétés d'agriculture; et les instituteurs, parfois membres de ces Sociétés, participent officiellement aux concours annuels sous forme d'exposition de cahiers et de travaux d'élèves. Mais situation ambiguë que celle de cette école enrôlée dans les bataillons de la paysannerie républicaine et chargée de la promotion des ruraux, qui emprunte le plus souvent la route de l'exil vers la ville.

*
* *

A la veille de la grande guerre, le syndicalisme agricole n'est solidement installé et actif que dans le vignoble châlonnais, encore que son expansion ait été contenue avec vigueur et succès par les organisations et les cadres républicains. Car le Syndicat d'arrondissement de Mâcon n'a jamais pu s'enraciner profondément ni développer et diversifier ses activités. Au contraire, au début du XXe siècle, ce sont les organisations mutualistes républicaines qui fleurissent dans toutes les communes. Bien plus, certains dirigeants du Syndicat, dont d'anciens leaders anti-républicains comme le baron du Teil du Havelt ont demandé à être admis au sein de la Société d'Agriculture de Mâcon. Ce n'est sans doute pas un ralliement, mais le fait témoigne que les luttes politiques des débuts du syndicalisme sont dépassées et que les agrariens, de droite et de gauche, mûs par les mêmes préoccupations, se rencontrent pour défendre les mêmes intérêts.

Pierre GOUJON

NOTES

- 1 — C. SILVESTRE, «L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles», 1900 — T. 1 : «Les syndicats unis» ;
G. GARRIER, «L'Union du Sud-Est des syndicats agricoles avant 1914», *Le Mouvement Social*, n^o 67, avril-juin 1969, p. 31.
- 2 — Le chiffre d'affaires par syndiqué varie entre 107 f et 300 f.
- 3 — C. SILVESTRE, ouvrage cité.
- 4 — Cf. G. GARRIER, «L'Union du Sud-Est...», article cité.
- 5 — A.D. Saône-et-Loire, T1/130. Revue du Syndicat agricole et viticole de l'arrondissement de Châlon, juin 1901.
- 6 — BERNARD, dans *L'Union Républicaine* (journal quotidien de la démocratie radicale de Saône-et-Loire), 3 juin 1887.
- 7 — BOULLAY, président de la Société d'Agriculture de Mâcon, dans *L'Union Républicaine*, 3 juin 1887.
- 8 — 23 élus locaux, 24 fonctionnaires, 28 propriétaires, 9 professions libérales, 2 négociants.
- 9 — «Annales de l'Académie de Mâcon» compte-rendu de la séance du 29 janvier 1880.
- 10 — A.D. Saône-et-Loire, Série M. Sociétés agricoles (1891-1900) : rapport du préfet au ministre de l'Agriculture.
- 11 — A.D. Saône-et-Loire, Série M. Sociétés agricoles (1891-1900 et 1901-1906).
- 12 — G. GARRIER, article cité. La première page du Bulletin porte la devise : «Le sol, c'est la patrie».
- 13 — Les vins régionaux présentés au concours général à Paris en 1894 obtiennent 34 médailles.

- 14 — En 1903 la Société lance le projet d'une «Association destinée à faire connaître les vins Mâconnais-Beaujolais» et prend contact avec les Chambres de Commerce, les Syndicats vinicoles et Sociétés d'agriculture du Lyonnais et du Beaujolais : il n'est pas fait mention du Syndicat agricole de Mâcon (Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Mâcon (1903). -
- 15 — «L'Union du Sud-Est...», ouvrage cité.
- 16 — Lois de 1894 et 1899 sur le Crédit agricole et de 1900 sur les mutuelles d'assurances: Cf. P. BARRAL, *Les agrariens français, de Méline à Pisani*, pp. 126-127.
- 17 — A.M. Saône-et-Loire, Série M. Sociétés agricoles (1901-1906). Rapport du préfet au ministre de l'Agriculture, 1906.
- 18 — Bulletin de l'Union agricole et viticole de Châlon, 1905.